

Département des Ardennes

VILLE DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

	Plan Local d'Urbanisme
Projet de modification de droit commun	

DOSSIER NOTIFIÉ AVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Dossier finalisé en mars 2025

Vu pour être notifié aux personnes publiques associées à la procédure avant le lancement de l'enquête publique.

Cachet de la Mairie et signature de l'adjoint délégué :

Alain BARTHELEMY

Document initial
approuvé le : 31 août 1979



Atelier d'Urbanisme et d'Environnement
28 avenue Philippoteaux
08200 SEDAN
Tél 03.24.27.87.87. Fax 03.24.29.15.22
E-mail: dumay@dumay.fr

Révisé le:		Modifié le:	Mis en compatibilité le:	
30.03.2009		15.10.2010 (modification simplifiée)	08.04.2015	
07.04.2022 (révision allégée)		06.04.2011 (modification simplifiée)		
11.04.2024 (révision allégée n°2)		27.06.2012 (modification)	Mis à jour le :	
		05.02.2015 (modification simplifiée)	05.03.2020	
		03.10.2017 (modification simplifiée)	16.02.2022	
		23.09.2021 (modification simplifiée)		
		03.02.2022 (modification)		

PROJET DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Bordereau des pièces du dossier notifié avant l'enquête publique

(La numérotation correspond à celle constitutive du dossier complet du Plan Local d'Urbanisme en vigueur)

1. **RAPPORT DE PRÉSENTATION**

2. **PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES**
(pièce non modifiée dans le cadre de cette procédure)

3. **RÈGLEMENT**

DOCUMENT ÉCRIT

Extraits concernés du règlement des zones UA, UB, UC, UD, UE, 1AU et N

*Les autres zones du règlement écrit ne sont pas modifiées
dans le cadre de cette procédure.*

DOCUMENTS GRAPHIQUES (plans de zonage)

Extraits concernés des planches B2, C3, C4 et D2 (5 plans au total)

*Les autres documents graphiques du règlement ne sont pas
modifiés dans le cadre de cette procédure.*

4. **SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE**
(pièces non modifiées dans le cadre de cette procédure)

5. **ANNEXES**
(pièces non modifiées dans le cadre de cette procédure)

AUTRES PIÈCES

- Arrêté du maire du 17 janvier 2025, prescrivant la modification de droit commun du PLU de Charleville-Mézières